

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2025

### Délibération n° 2025/95

#### OBJET : Approbation du budget initial pour l'année 2026

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,  
Vu les articles 175 3°, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le rapport de présentation de l'ordonnateur de l'EPF de la Vendée.

Sur proposition de la Présidente,

#### Article 1 :

Le conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :

- Niveau d'emploi prévisionnel :
  - 18,73 ETPT,
- Compte de résultat prévisionnel :
  - 1 498 069 € de charges de personnel
  - 20 069 557 € de charges de fonctionnement
  - - 7 541 322 € de variation de stock
  - 23 340 783 € de produits
  - 9 314 479 € de résultat patrimonial
- Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale :
  - 9 444 479 € de capacité d'autofinancement
  - 97 050 € d'emplois
  - 9 444 479 € de ressources
  - 9 347 429 € de variation de fonds de roulement

#### Article 2 :

Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 27 novembre 2025

Prefecture de la Vendée DCPATE  
Le Préfet de la Vendée  
Courrier arrivé le [REDACTED]

01 DEC. 2025